

Zeitschrift: Monuments vaudois
Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine
Band: 2 (2011)

Artikel: Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)
Autor: Ripoll, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1053312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une architecture pour la forme

Les salles de gymnastique à Genève (1830-1914)

David RIPOLL

Postulons tout d'abord un trouble généralisé. Comme la salle de classe, la salle de gymnastique est un passage obligé, mais davantage que la première, la seconde laisse des traces, elle résonne dans les mémoires du fait de sa fonction particulière. Terrain de jeux et d'épreuves, c'est le corps qu'elle met prioritairement en scène : un corps en mouvement et en formation, un corps à l'examen, réceptif sinon vulnérable. D'où une substance mémorielle vivace, on pourrait même dire persistante, faite de souvenirs sonores et olfactifs, de réminiscences du sol, du volume d'air, de l'architecture ; de la salle proprement dite, mais aussi des locaux attenants, vestiaires et douches.

Si peu de bâtiments laissent sur les individus des impressions aussi vives, il y a lieu de mettre en évidence l'écart, le déséquilibre qui existe ici entre la mémoire et l'histoire, autrement dit entre la forte empreinte qu'impose un lieu depuis son rattachement à l'institution scolaire d'une part, et la carence historiographique sur les origines et les sources de cet équipement technique d'autre part. En 1984, l'archéologue Philippe Bruneau, partant du constat qu'il n'est pas besoin de salle pour faire de l'exercice physique, appelait à saisir la « technicisation » au XIX^e siècle d'une activité qui pouvait s'en passer¹. Pourtant, relativement peu de recherches ont été menées sur le sujet depuis lors. Si l'histoire de l'éducation physique a fait, elle, l'objet de nombreuses études en Suisse comme ailleurs², le lieu dans lequel la gymnastique a été pratiquée n'a pas beaucoup intéressé les historiens de la pédagogie ou de l'architecture³. Tout en portant sur un contexte relativement restreint, l'étude qui suit laisse entrevoir la richesse du gisement sportif, tant du point de vue de l'art de bâtir que des idées sur lesquelles il se fonde.

DU PLEIN AIR AU COUVERT

Avant sa réunion au bâtiment d'école, c'est-à-dire avant de former le couple que l'on connaît aujourd'hui, la salle de gymnastique était célibataire, ou presque. Et si l'on remonte encore plus loin, c'est-à-dire aux origines de ce bâtiment isolé, il faut constater que la gymnastique précède son abri ; autrement dit la pratique, dans sa phase originelle, se passe d'architecture.

A Genève, la volonté d'inscrire la gymnastique au programme de l'instruction publique trouve sa première manifestation dans la période révolutionnaire. En février 1794, l'Assemblée nationale de Genève décrète ainsi qu'il y aura un maître de gymnastique pour exercer tous les jeunes Citoyens depuis l'âge de dix ans à des jeux propres à les fortifier, et surtout à les préparer au service militaire, de manière à ce qu'ils y soient entièrement formés à 18 ans, après en avoir rempli successivement tous les grades⁴. Notons qu'il n'est pas encore question d'un local, le maître de gymnastique suffisant à initier ce nouveau programme. Par ailleurs, ce décret n'aura pas de répercussions immédiates : il faudra attendre la Restauration pour que le gouvernement décide de voter une allocation pour un professeur de gymnastique. Il n'en demeure pas moins significatif que les racines du mouvement qui mènera progressivement à une institutionnalisation de la gymnastique et à l'émergence de locaux spécialisés plongent dans le contexte de la Révolution française – la loi genevoise, en l'occurrence, s'inspirant du décret de la Convention de 1793 qui institue l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la Nation. Il est utile de rappeler à ce propos ce que la promotion de la gymnastique dans la France révolutionnaire doit à la pensée de Jean-Jacques Rousseau. Dans sa théorie sur l'éducation, les exercices corporels, effectués de préférence en plein air, occupent en effet une place qui n'est pas à

1 *Institut Venel, 1837.*
Lithographie anonyme
(BGE-CIG, 30 P B Inst 02).



négliger⁵. Or, les idées du Citoyen de Genève vont irradier bien au-delà du XVIII^e siècle : réactivées par son disciple Pestalozzi, elles forment la base idéologique sur laquelle la gymnastique prendra son essor au XIX^e siècle.

En 1823, une demande est formulée en Conseil représentatif pour « qu'à l'exemple de Paris, de Berlin, de tous les grands pensionnats de France et d'Allemagne, surtout à l'exemple de Berne, de Zurich, de Lausanne, de la Suisse entière », on engage à Genève un professeur de gymnastique⁶. L'année suivante, le Conseil d'Etat concède un emplacement gratuit pour cet établissement et contribue à l'achat de « machines »⁷ ; il décide quelques mois plus tard une rétribution annuelle pour le professeur, faisant ainsi de la gymnastique un enseignement subventionné par le gouvernement⁸. L'emplacement en question, dans le fossé des fortifications près du bastion de Saint-Antoine, a été choisi en raison de sa proximité avec le collège. Si aucune image n'a gardé le souvenir de cette installation, on peut supposer qu'elle ressemblait à celle que proposait l'Institut Venel, un pensionnat pour jeunes gens de bonne famille établi dans un ancien domaine à proximité de la ville (fig. 1). On n'y trouvait rien de plus que quelques engins : portique, barres, cordes, etc. : un peu de matériel donc, mais pas encore d'architecture, sinon une palissade qui définissait le pourtour de l'arène.

Cependant, ce lieu ouvert à tous vents ne satisfait que partiellement le maître de gymnastique, Christian Rosenberg, dont la personnalité va être déterminante dans le développement de l'activité gymnique à Genève⁹. En 1827,

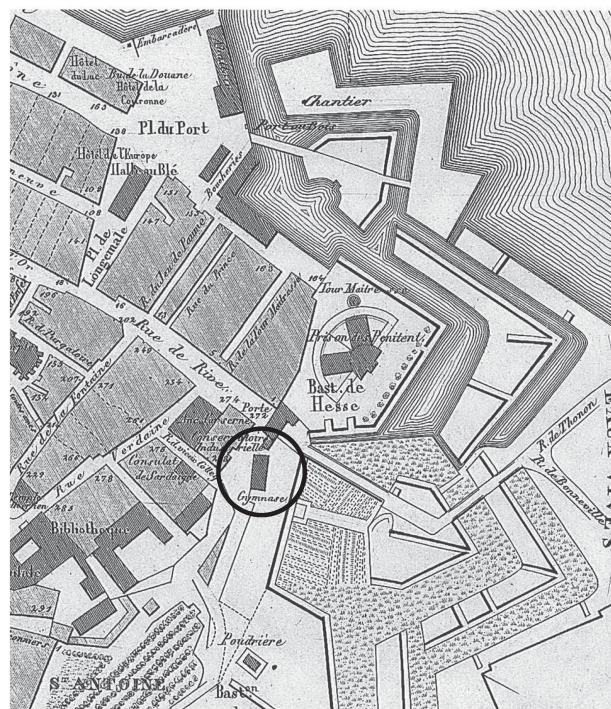
après trois ans de cours en plein air, Rosenberg demande au Conseil municipal qu'il lui soit accordé un local pour pouvoir donner des leçons pendant l'hiver¹⁰. L'installation dans un bâtiment municipal s'avérant impossible, seule la construction d'un hangar sur le terrain des fortifications apparaît comme une solution envisageable, quoiqu'incertaine – il faut en effet obtenir l'autorisation du Conseil militaire, généralement hostile à toute construction de bâtiments civils sur son territoire. S'imagine-t-on alors à quel point l'emplacement sera difficile à trouver ? Et à quelles résistances il va falloir faire face ? Pas moins de sept ans seront nécessaires pour que les crédits soient finalement votés.

De tous les rapports de commissions, préavis et autres discussions au Conseil Représentatif, retenons ce qu'ils révèlent en profondeur, à savoir la fragile légitimité de l'établissement à venir, ou si l'on préfère la difficile reconnaissance de son utilité publique. Pourtant, les membres du gouvernement semblent dans un premier temps acquis à la cause¹¹. Gagnés par le caractère et les compétences du maître de gymnastique, et craignant que celui-ci ne cède aux propositions qui lui sont faites de l'étranger¹², ils défendent le projet par des arguments sanitaires, moraux et nationalistes. Ainsi, Louis Rilliet, officier et membre du gouvernement, prend publiquement position dans les colonnes du *Journal de Genève*. S'appuyant sur l'autorité des médecins pour louer les effets de l'éducation physique sur la santé, il invoque le courage et la noblesse que confère la gymnastique à ses adeptes, et le fait qu'elle détourne la jeunesse de « funestes écarts »¹³. Pour ceux qui, comme

François d'Ivernois, considèrent qu'en regard des périodes antérieures, les enfants sont devenus « beaucoup plus tranquilles mais beaucoup plus efféminés »¹⁴, la gymnastique apparaît comme un moyen de redressement viril, le lieu par excellence de la fabrication du mâle. L'argument patriotique n'est d'ailleurs que le prolongement, voire l'aboutissement, de cette vision: en préparant la jeunesse aux exercices militaires et en contribuant ainsi à la défense de la patrie, la gymnastique relève d'une nécessité nationale. Et cela d'autant plus qu'à l'inverse de l'équitation ou l'escrime, activités élitaires inscrites de longue date au budget du gouvernement, elle est une « institution éminemment républicaine, accessible à toutes les classes de la communauté, au pauvre comme au riche, parce que l'un et l'autre sont enfants de la même patrie »¹⁵. Les exemples étrangers, ceux de l'Allemagne et de l'Angleterre, ceux des armées romaines et des matelots danois, sont autant d'incitations à « nationaliser » la gymnastique à Genève.

Aussi généralisés soient-ils, ces arguments ne font pas l'unanimité. En 1830, les adversaires du projet tentent de l'ajourner, invoquant les difficultés pour trouver un emplacement convenable, le montant de la dépense comparée à l'utilité de l'établissement et la convenance de la gymnastique en hiver¹⁶. Certains la considèrent comme une mode, se méfient de l'artificialité des mouvements; d'autres brandissent le spectre du phénomène de foire, stigmatisent le funambulisme, les tours de force et les sauts de baladin. Pour être isolé, le motif n'est pas anodin: dès lors que l'accent est mis sur le divertissement et le spectacle, la gymnastique prend des connotations futiles tout à fait préjudiciables à l'idée que le gouvernement doive en favoriser le développement. La confusion est d'ailleurs entretenue par le professeur lui-même: las d'attendre, Christian Rosenberg s'installe en 1832 dans le « cirque olympique », une construction en bois destinée originellement à abriter un spectacle équestre sur la plaine de Plainpalais¹⁷. En définitive, si la réflexion sur la nécessité de la discipline aboutira finalement à la construction d'une salle, le débat ne sera pas clos pour autant; il ressurgira plus tard sous des formes différentes, en particulier lorsqu'il s'agira de rendre la gymnastique obligatoire à l'école¹⁸.

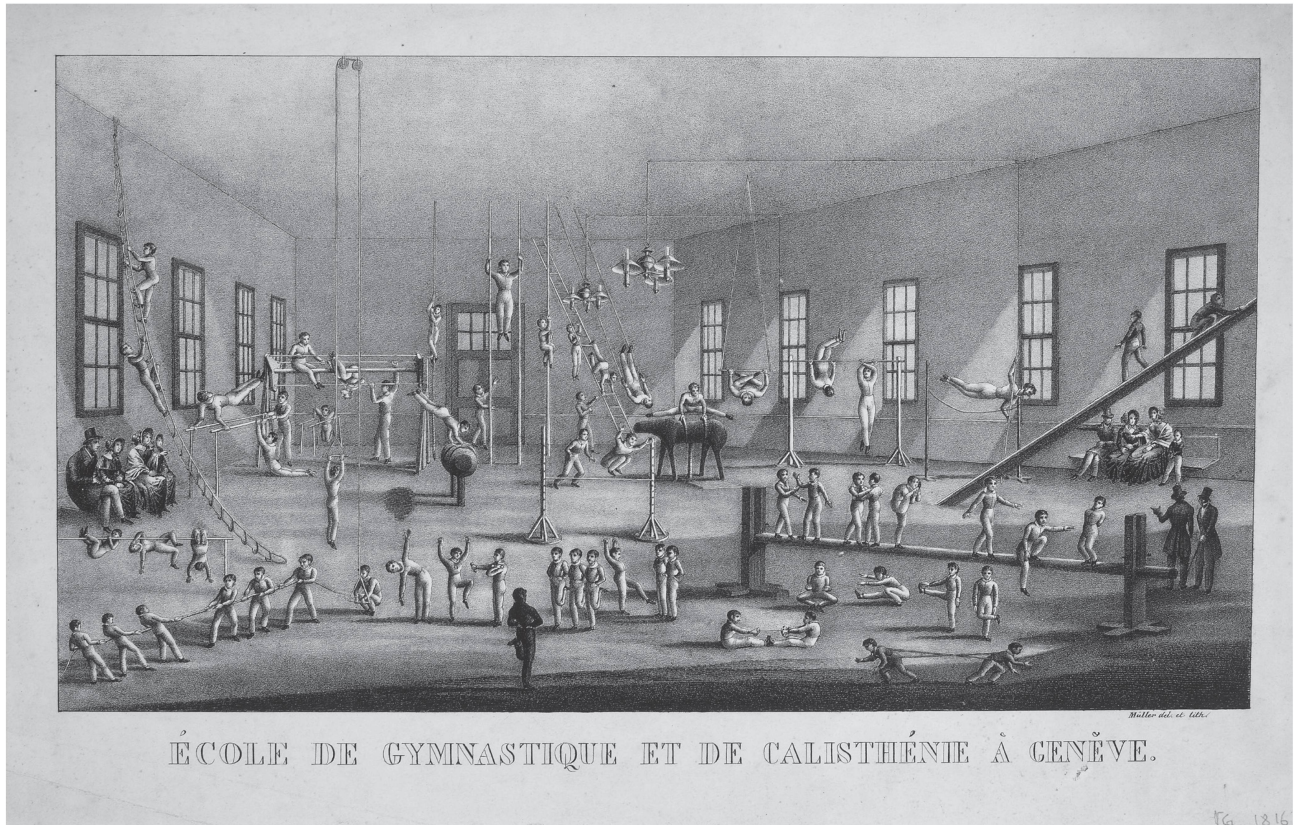
La difficulté à faire admettre une dépense publique pour la construction d'une salle de gymnastique a naturellement des répercussions sur son architecture. Inauguré en 1833, le bâtiment est établi sur une courtine de la ceinture fortifiée, à côté de la porte de Rive et proche de la prison pénitentiaire, un bâtiment contemporain qui fait la fierté du gouvernement (fig. 2). Il est surtout à proximité du collège, car c'est aux collégiens qu'il est principalement destiné. La salle, une année après son ouverture, sera d'ailleurs classée au nombre des établissements spéciaux qui se rattachent à l'instruction publique¹⁹. D'un point de vue matériel, le



2 Plan de Genève, 1844 (détail).

Dans le cercle, le hangar de gymnastique (BGE-CIG, 39 P 81).

Conseil militaire a exigé une construction légère, en bois, facilement démontable si les circonstances l'exigent. Quant à sa forme et sa taille, elles ont été dictées par le professeur de gymnastique: c'est lui qui insiste pour un bâtiment de 80 pieds sur 40 pieds, c'est-à-dire environ 25 m x 12.50 m, aux parois percées de fenêtres hautes²⁰. En réalité, il ne s'agit que d'un hangar – c'est d'ailleurs par ce terme qu'il est le plus souvent désigné –, sans chauffage ni plancher²¹, et dont le coût s'est élevé à 30'000 florins (cinq fois moins que le manège, construit quelques années plus tôt). Son dénuement est en phase avec sa vocation républicaine: accessible à toutes les classes de la population, le bâtiment est naturellement dépourvu de toutes traces de distinction. Quant à l'intérieur, une gravure ancienne en donne un aperçu instructif, quoique largement dilaté (fig. 3). Délibérément fonctionnel, le lieu est marqué par une neutralité quasiment hygiénique, l'absence de décor ou de tout élément constructif comme la charpente faisant surtout ressortir son ampleur. C'est bien l'espace qu'il importe de montrer: c'est lui qui permet, de manière assez comique d'ailleurs, la déclinaison de tous les exercices possibles, des barres parallèles au cheval d'arçon, du tir à la corde au saut à la perche. On relèvera enfin la diversité des usagers – adultes et enfants se partageant l'espace alors que le projet destinait la salle à des jeunes de 8 à 16 ans – et le fait que la gymnastique est aussi faite pour être appréciée, jugée, comme le démontrent des groupes de spectateurs assis latéralement²².



3 La première salle de gymnastique de Genève, vers 1830-1840. Müller, dessinateur et lithographe (BGE-CIG, VG 1816).

LA GYMNASTIQUE

DANS LA VILLE NOUVELLE

Pour des raisons liées à l'extension urbaine consécutive à la démolition des fortifications, la première salle est démolie en 1857. Après qu'un local a été aménagé dans l'École secondaire de jeunes filles, un hangar provisoire est édifié du côté de la caserne de la Corraterie. Cette migration n'entrave que peu de temps la pratique de la gymnastique, laquelle a pris de l'importance depuis les premières initiatives de Rosenberg. Ses élèves, qui étaient 60 en 1836, sont au nombre de 380 dix ans plus tard²³. Dès le début des années 1850, des cours privés concurrencent l'établissement public; ils sont donnés par Heinrich Phocion Clia, auteur de nombreux manuels et professeur de renommée internationale²⁴. Par ailleurs, l'éducation physique trouve sa première manifestation publique lors de la 21^e fête fédérale de gymnastique, organisée en 1852 par la Section de Genève sur la plaine de Plainpalais. Première d'une longue série, cette fête contribue à populariser la discipline et à renforcer son caractère patriotique.

Face à ce succès croissant, certains rêvent d'«un bâtiment somptueux et grandiose» que l'on placerait entre Carouge et Genève²⁵. Moins ambitieux, le gouvernement envisage en 1862 de construire un bâtiment dans la cour du Collège de Genève (avec un rez-de-chaussée ouvert servant de préau et une salle de gymnastique à l'étage)²⁶, avant de choisir un emplacement quasiment identique à l'ancien, mais dans l'alignement des nouvelles voies de circulation (fig. 4). Par son étendue et sa position dans la ceinture de boulevards, le nouveau bâtiment est plus qu'un équipement propre à satisfaire une demande: il constitue un pôle d'entraînement dans la dynamique de l'activité gymnique. Tout en servant principalement les intérêts du collège, il accueille des élèves des écoles primaires (même si l'enseignement est encore facultatif à ce moment-là), ainsi que des membres de la Section genevoise de la Société fédérale de gymnastique, fondée en 1843²⁷. C'est peut-être à la présence de cette association que l'on doit la décoration de l'intérieur, composée d'écussons et des drapeaux des vingt-deux cantons. Outre la salle proprement dite, le bâtiment comprend des locaux supplémentaires, notamment un appartement pour le concierge. Disposé en tête de l'édifice, ce logement confère à l'ensemble une touche domestique, que contredit cependant l'inscription ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.



4 La salle de gymnastique édifiée en 1864 au boulevard Jaques-Dalcroze (BGE-CIG, VG 135).

L'architecte du bâtiment est certainement Jean-Marie Gignoux, ingénieur cantonal, à moins que ce dernier n'ait repris un projet de son prédécesseur, Stanislas Blotnitski²⁸. Face à la difficulté de couvrir un vaste espace sans poteaux intermédiaires – il est en effet primordial que les élèves puissent évoluer librement sur un sol en terre battue – l'architecte a conçu une charpente très développée, accessoirement utile pour y suspendre les agrès (fig. 5). Notons rapidement que si elle concerne tous les bâtiments de ce type, la nécessité d'un plan libre s'impose aussi aux manèges, et antérieurement aux salles de jeux de paume, les uns et les autres constituant les ancêtres des salles de gymnastique. La fluidité du plan est donc nécessaire, mais aussi le dégagement vertical. Car si la salle est d'une certaine façon à la mesure du corps, c'est de corps déployés qu'il s'agit, juchés sur des engins ou suspendus aux agrès, et parfois même superposés lorsqu'ils forment des pyramides, comme les affectionnent particulièrement les sociétés de gymnastique. Dès lors que la préparation aux grandes fêtes en plein air se fait en salle, celle-ci doit être à la hauteur, au sens littéral du terme, des figures qu'elle doit contenir.

Comme Rosenberg l'avait déjà voulu pour la sienne, la nouvelle salle est éclairée par des fenêtres hautes. S'agit-il de limiter le risque de casse, inhérent aux jeux de balle? L'idée paraît plausible, mais elle pourrait bien être anachronique, car au XIX^e siècle on s'exerce essentiellement sur des engins²⁹. Une autre hypothèse mérite ici d'être développée. Conformément à sa fonction, la salle de gymnastique se doit d'être un édifice introverti : l'intérieur doit être éclairé, mais il ne doit pas être visible de l'extérieur. En cela, il s'apparente aux établissements de bains de la même époque,



5 Intérieur de la salle du boulevard Jaques-Dalcroze (AEG, Archives privées 282).

que l'on peut interpréter comme autant de variations sur le thème du paravent³⁰. Ainsi, tout comme les corps des baigneurs, ceux des écoliers occupés aux exercices doivent être soustraits à la vue. On peut d'ailleurs se demander si l'entraînement des filles, admises dès 1838 au local de gymnastique, ne pèse pas d'un poids supplémentaire sur l'élévation des fenêtres. Comme nous l'apprend un *Compte rendu du Conseil d'Etat*, les filles suivent les cours sous les yeux de leurs mères, présentes à l'intérieur du bâtiment³¹. On se permettra d'extrapoler : explicite sur le contact visuel autorisé (et même encouragé), la mention révèle en creux la condamnation de tout autre regard, porté depuis l'extérieur du bâtiment.



6 *La fête d'Unspunnen, lithographie, 1808 (tirée de Catherine SANTSCHI, La mémoire des Suisses. Histoire des fêtes nationales du XIII^e au XX^e siècle, Genève 1991, p. 41).*

Qu'en est-il enfin de son aspect? La salle est en «règlemur», ce qui signifie qu'elle se compose d'une structure en bois et d'un remplissage de brique. C'est le cas également de la salle construite à Carouge en 1865³² ou encore d'un bâtiment projeté par l'architecte Auguste Magnin ces mêmes années mais vraisemblablement jamais réalisé. Si le bois semble bien le matériau de prédilection pour ce type d'édifice, il n'est pas pour autant réservé aux salles de gymnastique, comme en témoigne le Magasin à sel qui ressemble à un chalet, édifié en 1857 à proximité³³. La raison principale de son utilisation est sans doute l'économie, comme cela avait été le cas pour la première salle de gymnastique. Mais le bois, c'est aussi un matériau connoté: plus pittoresque que la pierre, il renvoie à l'idée de nature alpestre, à une forme de simplicité. Or, la gymnastique, telle qu'elle se développe au XIX^e siècle, est travaillée, on pourrait même dire hantée, par l'idée de nature. Rappelons que chez Rousseau, la station immobile dans un local fermé s'oppose à l'épanouissement physique en plein air: le cadre naturel est le lieu par excellence du développement corporel; plus que cela, il en est la condition. A ce titre, la figuration des jeux qu'on appelle «nationaux», dont l'histoire croise et accompagne le développement de la gymnastique au XIX^e siècle, est particulièrement significative: qu'il s'agisse du jet de

la pierre d'Unspunnen ou des lutteurs de l'Oberland, c'est un espace ouvert, dégagé, qui est représenté (fig. 6). C'est la nature sauvage des massifs alpestres, et non pas l'espace confiné d'une salle de gymnastique, qui forme le contrepoint presque cosmique aux compétitions sportives. On peut d'ailleurs observer que dans les faits, la gymnastique quitte généralement son local lorsqu'elle devient spectacle: à Genève, les manifestations festives ont lieu sur la plaine de Plainpalais, une plaine enrichie pour l'occasion d'un supplément de nature: les chroniqueurs signalent en effet un décor de verdure, des sapins plantés pour l'occasion, une fontaine rustique enveloppée d'un manteau de feuillage, du gazon, de la mousse³⁴. Et, lorsque le temps ne permet pas que la manifestation se déroule à l'extérieur, c'est l'intérieur de la salle de gymnastique que l'on se propose de garnir à l'aide de branches de feuillages descendues de la montagne³⁵. En bref, le bois, la mousse, les parois ornées de feuillages: tout se passe comme si l'architecture, ici, rêvait son antithèse, à savoir le cadre naturel dans lequel, dans un temps primitif, la gymnastique trouvait le lieu privilégié de son déploiement. En cela, la simplicité spartiate du bâtiment n'est pas qu'affaire d'économie; elle est aussi chargée d'évocations.

AU SERVICE DE L'ÉCOLE

Après avoir été sporadiquement introduit dans les écoles primaires³⁶, l'enseignement de la gymnastique est imposé en 1874 au niveau primaire et secondaire par une loi fédérale émanant du Département militaire. A Genève, cette mesure se concrétise au début des années 1880 par la construction de deux salles de gymnastique destinées à équiper les écoles primaires de la rue Bautte (**fig. 7**) et de la rue Ferdinand-Hodler. Edifiées postérieurement à ces dernières³⁷, ces salles ne participent pas de la conception initiale: ce sont des pièces rapportées, dont la réalisation est confiée aux soins du Bureau des travaux de la Ville (tout comme les aubettes ou le mobilier urbain)³⁸. Cela explique en partie la spécificité du bâtiment de gymnastique, son identité propre, quoique subalterne.

Cette remarque concerne plus particulièrement la salle formant l'annexe de l'école de la rue Bautte, significativement implantée dans le préau des garçons³⁹. L'éducation physique, contrairement aux autres branches enseignées à l'école, est dispensée dans une construction mixte, en partie en maçonnerie, en partie en bois⁴⁰. La partie en dur dénote une volonté de construire solidement, d'inscrire la pérennité dans un équipement désormais obligatoire, et non plus facultatif⁴¹. Par ailleurs, la façade latérale présente une structure répétitive de sept travées identiques, séparées par des piliers alternant brique et pierre blanche. Cette bichromie, également présente à la rue Ferdinand-Hodler, accentue le contraste avec le bâtiment d'école, dont les piliers engagés et les chaînes d'angle relèvent d'une mise en œuvre différente. Ce faisant, le motif de la brique alternée à la pierre blanche rattache la salle à l'architecture utilitaire, voire industrielle, dont il est souvent le signe distinctif. C'est bien à l'intérieur d'un ensemble de constructions

fonctionnelles qu'il faut comprendre ces locaux annexes à l'école, en opposition à des édifices à vocation plus monumentale, et aussi à des immeubles résidentiels. Quant aux parties en bois, qu'on retrouve surtout sur les murs pignons, elles s'inscrivent dans la continuité de la salle du boulevard Jacques-Dalcroze, tout en proposant une forme condensée, presque allusive, du style pittoresque de cette dernière.

Cependant, le temps des salles de gymnastique isolées, identifiables car marquées des signes de l'utilitarisme, est de courte durée. Au tournant du XX^e siècle, on assiste en effet à une diversification des partis architecturaux, qui vont néanmoins dans le sens d'une relation plus intégrée entre l'édifice scolaire et la salle de gymnastique.

De cette intégration, l'absorption de la salle par l'école constitue la forme la plus extrême. Dans l'école primaire des Casemates, construite en 1902 par Léon et Frantz Fulpius, la salle de gymnastique est ménagée au rez-de-chaussée, à l'extrémité d'une des deux ailes du bâtiment, l'autre étant occupée par deux salles de classes. Si la salle n'a pas de forme extérieurement – rien ne la distingue du reste du bâtiment –, elle ressemble intérieurement à une salle de classe, notamment par son plafond plat (ce sont les dalles de béton armé qui permettent de faire l'économie d'une poutraison). D'une certaine façon, cette perte d'identité formelle matérialise l'intégration de la gymnastique au sein des disciplines scolaires, autrement dit l'équilibre si souvent invoqué – *mens sana in corpore sano* – entre éducation physique et intellectuelle. Paradoxalement, ce que la gymnastique a gagné en légitimité institutionnelle, elle l'a perdu en visibilité architecturale.

Pour être pertinente dans ce cas précis, cette remarque ne peut toutefois être généralisée. Car il y a une tendance contraire: celle qui mène à la construction d'un bâtiment isolé, à l'instar des salles de la rue Bautte et de la rue Ferdinand-Hodler, mais relevant d'un langage architectural



7 Salle de gymnastique de l'ancienne école primaire de la rue Bautte, construite en 1882 (BGE-CIG, VG P 2495).



8 *La nouvelle salle du boulevard
Jaques-Dalcroze, édifiée en 1908
(BGE-CIG, VG 3857).*

beaucoup plus démonstratif. Un cas particulièrement éloquent d'un édifice imposant sa présence dans le contexte urbain est celui de la salle de gymnastique construite en remplacement de l'ancienne salle en bois, et destinée aux étudiants du collège (**fig. 8**). De ce bâtiment construit en 1908 par Edouard Arthur, la façade pignon déclare la fonction, en alignant une rangée de fenêtres hautes surmontées de l'inscription «salle de gymnastique». Alors que la pierre apparente s'impose par son traitement rustique, très en phase avec les tendances naturalistes du moment, les armes de Genève, au sommet du pignon, renforcent le caractère public du bâtiment. Si l'affirmation passe ici par une singularisation du traitement architectural, elle peut aussi se déclarer dans une forme de concurrence mimétique avec le bâtiment d'école. C'est le cas par exemple des réalisations du tournant du siècle, et plus particulièrement de celle de Sécheron, où le local de gymnastique forme le pendant du bâtiment scolaire, tous deux étant situés de part et d'autre du portail d'entrée (**fig. 9**). Quoique de taille réduite, la salle bénéficie d'un traitement architectural fortement teinté de réminiscences historiques, parfaitement équivalent à celui de son voisin. Cet investissement reflète-t-il l'accession de la gymnastique à la dignité des autres disciplines scolaires? Tout comme le bâtiment d'école, semblent nous dire l'architecte et le maître d'ouvrage, la salle de gymnastique mérite une forme stylisée – on pourrait dire aussi une forme monumentale – nourrie de culture architecturale.

La question se pose néanmoins de savoir ce que le développement de la salle de gymnastique doit véritablement au vaste mouvement de réforme architecturale connu sous le nom de *Heimatstil*⁴². Celui-ci n'a-t-il pas tout simplement



9 *Ecole primaire de Sécheron et salle de gymnastique attenante
(à gauche), 1914 (BGE-CIG, VG 4713).*

aspiré dans sa foulée ce type d'équipement, comme il l'a fait des objets de second ordre comme les transformateurs électriques ou les garages à bateaux. Ou y a-t-il au contraire convergence, voire communion, entre l'accomplissement corporel prôné par l'éducation physique et le profond hygiénisme attaché à ce courant architectural, sans parler du patriotisme que tous deux célèbrent? Si les exemples d'architecture scolaire sont particulièrement éloquents sur la rencontre effective d'un programme et d'une enveloppe architecturale, il ne faut cependant pas tirer de conclusions hâtives. Car la fièvre de la gymnastique a également engendré des réalisations peu en lien avec le *Heimatstil*. C'est le cas notamment du bâtiment de la rue des

Vieux-Grenadiers, édifié par l'architecte Jacques Van Leisen en 1902-1903 et considéré comme la salle la plus belle et la plus confortable de Suisse romande, et le plus beau bâtiment de la commune⁴³ (fig. 10). D'esprit académique, la façade atteint ici un degré d'élaboration sans précédent, par un décor accumulant frontons, corniches, allèges en briques vernissées et emblèmes de la commune. Comme nous l'apprennent les inscriptions, le bâtiment accueille une salle de gymnastique et la fanfare municipale de Plainpalais. La salle proprement dite, dimensionnée en fonction des exercices de marche imposés dans les concours fédéraux de gymnastique⁴⁴, est à l'origine ornée d'une peinture murale représentant l'Helvétie couronnant un gymnaste. Au-dessous, encadré par des drapeaux et des écussons fédéraux et genevois, s'étendent les armes de Plainpalais et la devise de la commune, tirée d'une bannière de l'ancienne corporation des maraîchers: « nous cultivons les champs que nous saurons défendre ». L'ensemble est couronné par la sentence « pour la patrie, par la force et l'amitié », trois thèmes chers aux sociétés de gymnastique.

Cette ascension, pour ne pas dire cette montée en puissance, des locaux de gymnastique au début du XX^e siècle, trouve une expression particulièrement achevée dans la salle qui forme l'annexe du bâtiment d'école d'Onex construit en 1908 par l'architecte Maurice Braillard (fig. 11). Faut-il encore parler d'annexe? On peut se poser la question, tant la salle semble avoir conquis ses lettres de noblesse. Développant un large vaisseau sous un toit pentu, à l'arrière d'une sorte de clocher-porche dévolu à la mairie et à la classe de couture, elle présente un intérieur couvert d'une importante voûte en bois sur consoles, qui évoque selon Leïla el-Wakil les *Palazzi della ragione* du nord de l'Italie⁴⁵. Corrélatif à cette référence distinguée, un décor peint par Eric Hermès articule plusieurs figures d'athlètes, reliés par une frise décorative (fig. 12). Notons que dans ce décor, qui n'est pas tout à fait unique dans les salles de gymnastique de cette époque⁴⁶, la nature fait en quelque sorte retour: la voûte lambrissée peinte en vert fait allusion aux prairies locales; les gymnastes se détachent sur un fond de marronniers, dont les fleurs ressemblent à de petits sapins; enfin, grenouilles, oiseaux et pissenlits ornent la frise qui se développe sur le pourtour de la salle. Ce cadre naturel n'est-il pas l'avatar d'une vision quasiment panthéiste de la gymnastique? Ne participe-t-il pas d'un idéal, celui d'un corps émancipé parce qu'il est en accord avec son environnement naturel? Si l'hypothèse mérite d'être étayée, on se permettra néanmoins de comprendre le bâtiment de Braillard comme la résolution d'une antinomie, ou plus simplement comme l'intégration, au sein de l'architecture, de l'imaginaire naturaliste qui travaille la discipline gymnique.



10 Salle de gymnastique de la rue des Vieux-Grenadiers, construite en 1902-1903 (Photo Gérard Pétremand, Documentation photographique Ville de Genève).

Limitée au siècle de son avènement, l'histoire des salles de gymnastique à Genève offre un condensé d'histoire de l'architecture, une sorte de fable qui mène, par stations, de l'arène primitive au stade le plus achevé de la construction édilitaire. Au départ ouverte à tous vents, tributaire des saisons, la gymnastique s'abrite progressivement, passant du couvert en bois, rustique et forcément précaire, à une architecture en maçonnerie, plus pérenne et mieux chauffée. Elle change aussi d'esprit: l'utilitarisme des débuts laisse place à des préoccupations moins fonctionnelles; à la fin du XIX^e siècle, la salle se retrouve ainsi investie de qualités formelles qui lui étaient autrefois refusées. Ce mouvement, on s'en doute, ne s'arrête pas là. Au XX^e siècle, le Mouvement moderne trouve un terrain d'élection dans le domaine, tant il est vrai qu'une idéologie architecturale aspirant à l'avènement d'un homme nouveau ne peut qu'adhérer aux objectifs d'hygiène sociale que la gymnastique s'est fixés. Cependant, le déclin des sociétés locales, le recul de la gymnastique face aux sports d'équipe et la perte des valeurs nationalistes liées à la discipline contribuent à modifier le sens des locaux de gymnastique. Les allégories, devises et autres symboles patriotiques sont progressivement oubliés au profit d'un marquage au sol de plus en plus affirmé, exigé par le succès croissant des jeux de balle. L'effacement des signes identitaires et l'empreinte du jeu collectif projettent ainsi la salle dans une nouvelle ère, celle des équipements sportifs où la sécurité s'affirme progressivement comme valeur souveraine.



11 Salle de gymnastique de l'école d'Onex. Maurice Braillard arch., 1908 (Fondation Braillard, Genève).

NOTES

¹ Philippe BRUNEAU, «L'archéologie des bains et des gymnases, comment et pourquoi?», in *Deux siècles d'architecture sportive à Paris: piscines, gymnases...*, (cat. exp. Mairies des XX^e et XVII^e arrondissements de Paris), Paris 1984, pp. 6-7.

² Pour la Suisse, Jean-Claude BUSSARD, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris 2007, et les travaux déjà anciens de Louis BURGNER, notamment *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, s.l. 1952; voir également les articles de Véronique CZÁKA et sa thèse en cours à l'Université de Genève, *La gymnastique scolaire comme lieu de construction du genre: l'exemple de la Suisse romande, 1860-1920*.

³ Marc LE CŒUR, «Couvert, découvert, redécouvert: l'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872)», in *L'architecture scolaire, essai d'historiographie internationale (Histoire de l'éducation 102)*, 2004, pp. 109-135; *Deux siècles* 1984 (cf. note 1); Antoine LE BAS, *Architectures du sport, 1870-1940: Val-de-Marne, Hauts-de-Seine*, Paris 1991; pour la Suisse romande, la salle de gymnastique est évoquée dans le cadre de l'architecture scolaire: Henry BAUDIN, *Les constructions scolaires en Suisse*, Genève 1907; du même, *Les nouvelles constructions scolaires en Suisse*, Genève-Paris 1917; Charles MAGNIN & Marco MARCACCI, *Le passé composé: images de l'école dans la Genève d'il y a 100 ans*, Genève 1987; Geneviève HELLER, *La cage dorée: de la chambre d'école au groupe scolaire, deux siècles d'architecture vaudoise*, Chapelle-sur-Moudon 1997.

⁴ Recueil des procès-verbaux de l'assemblée nationale de Genève, depuis l'ouverture de ses séances, le 25 février 1793, l'an 2^e de l'égalité, 325^e séance, 15 février 1794, p. 167.

⁵ Louis BURGNER, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris 1973, p. 34.

⁶ Requête de Jean Louis Mallet, 6 janvier 1823 (AEG, R.C.R 18, p. 193). Elle succède à une première demande faite par le recteur Boissier en décembre 1817, pour concéder un emplacement à un certain Conte, «Suisse d'origine sortant de l'institut de M. Pestalozzi» (AEG, R.C. 320, p. 790). Cette demande restera sans suite.

⁷ AEG, R.C. 333, p. 340.



12 Salle de gymnastique de l'école d'Onex. Détail du décor peint par Eric Hermès (Fondation Braillard, Genève).

- ⁸ AEG, R.C. 335, p. 660.
- ⁹ Christian ROSENBERG est l'auteur de : *Le belcomètre, nouvelle machine de gymnastique*, Genève-Paris 1845 ; *La gymnastique envisagée comme moyen de guérison, surtout des déviations de l'épine*, Genève 1845.
- ¹⁰ AEG, R Mun A 23, p. 189.
- ¹¹ AEG, R.C. 341, p. 152.
- ¹² Notamment par les fondateurs du gymnase de Lyon (*Journal de Genève*, 12 juin 1828).
- ¹³ *Journal de Genève*, 19 février 1829.
- ¹⁴ *Mémorial du Conseil représentatif*, 2^e année, 29 mars 1830, pp. 738-745.
- ¹⁵ *Journal de Genève*, 19 février 1829.
- ¹⁶ *Mémorial du Conseil représentatif*, 2^e année, 26 mars 1830, pp. 723-736.
- ¹⁷ AEG, R.C. 350, p. 360.
- ¹⁸ Voir notamment la discussion au Grand Conseil sur l'allocation à la fête fédérale de gymnastique, rapportée par le *Journal de Genève* du 13 février 1866.
- ¹⁹ *Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1835*, Genève 1836, pp. 74 et ss.
- ²⁰ AEG, Travaux A 21, p. 295. A noter que dès 1846 la salle est éclairée au gaz.
- ²¹ La question de savoir s'il faut chauffer ou non le bâtiment est souvent abordée dans les discussions précédant la construction. Après s'être renseigné sur les établissements de Lausanne, Berne et Hoffwil, on considère le chauffage superflu, étant donné l'usage auquel le bâtiment est destiné. Quant au sol, il est tout d'abord recouvert de sable, puis de sciure de bois à partir de 1852.
- ²² Sur ce point, le règlement sur la gymnastique prévoit qu'en dehors des leçons publiques, le maître peut disposer du bâtiment pour des leçons particulières (AEG, R.C. 352, p. 597).
- ²³ *Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1836*, Genève 1837, p. 65 ; *Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1846*, pp. 91-92.
- ²⁴ *Journal de Genève*, 23 juillet 1853. Clïas donne ses leçons au Casino, une salle de concerts à la Cour St-Pierre. L'enseignement, vraisemblablement initié en 1849, s'arrêtera avec la mort de Clïas en novembre 1854 (*Journal de Genève*, 28 nov. 1854).
- ²⁵ Débat au Grand Conseil pour la construction d'un bâtiment de gymnastique à Carouge (*Journal de Genève*, 1^{er} avril 1862).
- ²⁶ AVG, 03.PV.21, p. 291.
- ²⁷ *Notice historique sur la gymnastique à Genève: centenaire de l'Association genevoise de gymnastique, 1873-1973*, Genève 1973.
- ²⁸ Jean-Marie Gignoux est responsable des constructions publiques depuis 1862. Il succède à Leopold Blotnitski, lequel a dessiné un projet de salle de gymnastique en 1860 (AEG, Travaux A 77, p. 271).
- ²⁹ Du temps de la première salle de gymnastique, les jeux – jave-lot, ballon, course – se font en plein air, durant les leçons d'été données dans les fossés des fortifications. Cette activité dans les fossés se poursuivra en alternance avec les exercices en salle jusqu'à la démolition des fortifications. (*Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1834*, Genève 1835, p. 48).
- ³⁰ On notera d'ailleurs un développement parallèle de la natation et la gymnastique à Genève, ainsi que des constructions qui leur sont dévolues (David RIPOLL, « Les bains genevois au XIX^e siècle : ancrage territoriaux et courants typologiques », in *Champel-les-Bains*, Genève 2011, à paraître).
- ³¹ *Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1838*, Genève 1839, p. 71.
- ³² Ariane GIRARD, « Salle de gymnastique de la rue Alexandre-Gavard », in *Dictionnaire carougeois*, éd. par Jean-Marie MARQUIS, IIB, Carouge 2001, pp. 365-368.
- ³³ Plus précisément à la rue des Glacis-de-Rive (*Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1856*, Genève 1857, p. 108).
- ³⁴ *Journal de Genève*, 23 juin 1867.
- ³⁵ Fête cantonale de la section de Genève de la Société fédérale de gymnastique (*Journal de Genève*, 29 septembre 1863).
- ³⁶ En 1868, vingt-deux écoles primaires du canton sont dotées d'un enseignement de gymnastique, ce qui ne veut pas dire qu'elles comportent des salles (*Journal de Genève*, suppl. 23 mars 1868). L'année suivante, les écoliers de la Ville peuvent suivre gratuitement les cours de gymnastique donnés dans le local du boulevard Jacques-Dalcroze (AVG, 03.PV.28, p. 114).
- ³⁷ L'école de la rue Bautte a été construite par Jean Franel en 1864, celle de la rue Ferdinand-Hodler par Georges Matthey en 1876-1877. Les deux salles de gymnastique sont construites simultanément en 1882.
- ³⁸ C'est sans doute à l'architecte municipal, Georges Habicht, qu'il faut attribuer ces constructions. Il dessinera quelques années plus tard les plans de l'usine des Forces Motrices à la Coulouvrenière.
- ³⁹ La salle comprend toutefois trois entrées : une pour les garçons, une pour les filles, et une donnant sur la rue, sans doute pour répondre à une demande plus large, qui était celle du quartier. Sur cette salle de gymnastique, qui s'est fait connaître du grand public par un déplacement de quelques mètres pour permettre l'élargissement des voies CFF en 2006, voir Armand BRULHART, *Salle de gymnastique de l'EFP St-Gervais: approche historique*, Genève 2003 (non publié) ; David RIPOLL, *Salle de gymnastique, ancienne école primaire de la rue Bautte 10: notice historique*, étude rédigée pour la Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève, 2003.
- ⁴⁰ A noter qu'un premier projet prévoyait un édifice en maçonnerie et fer. Vraisemblablement considéré comme trop cher, ce projet est remplacé par un autre, lequel prévoit une charpente en bois (AVG, 03.PV.39, pp. 846, 907).
- ⁴¹ De fait, alors que les salles en bois ont toutes disparu, celle-ci a subsisté, tout comme la salle de la rue Ferdinand-Hodler.
- ⁴² Voir Elisabeth CRETZAZ-STÜRZEL, *Heimatstil: Reformarchitektur in der Schweiz, 1896-1914*, Frauenfeld 2005.
- ⁴³ David RIPOLL, « La gymnastique au tournant du siècle: une montée en force », in *Vieux-Grenadiers 15*, Genève 2001.
- ⁴⁴ 32 m x 15 m.
- ⁴⁵ Leïla EL-WAKIL, « Art vs décor dans la salle Hermès-Braillard d'Onex » in *Patrimoine et architecture 4*, 1998, pp. 28-31.
- ⁴⁶ En 1914, le même Hermès peint dans la salle de gymnastique des Pâquis des théories de gymnastes en rythmiciciens. L'œuvre, disparue, est connue par les reproductions qu'en donne Henry Baudin (BAUDIN 1917 [cf. note 3]).